

**Extrait du registre des délibérations  
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 7 avril 2026

**N° VA\_DEL2026\_109**

**Objet : Subvention d'investissement au profit de l'association du Secours Populaire**

L'an deux mille vingt-six, le 07 avril à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Sylvain ESTAGER, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Monir EL MOUNAOUI , ayant donné pouvoir à Delphine HERENT, Gérard CAUDRON, ayant donné pouvoir à Valérie QUESNE-CAUDRON, Nelly BOYAVAL, ayant donné pouvoir à Sébastien COSTEUR, Stéphanie LEBLANC, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Christian CARNOIS, ayant donné pouvoir à Vincent BALEDENT, Florence BARISEAU, ayant donné pouvoir à Kelly VERKINDERE.

Considérant l'engagement du Secours populaire français en faveur des publics les plus fragiles, notamment à travers des actions de solidarité, de distribution alimentaire et d'accompagnement des familles en difficulté sur le territoire de la ville ;

Considérant que l'incendie ayant récemment détruit leur véhicule utilitaire constitue un préjudice majeur pour l'association, ce camion représentant un outil indispensable à la mise en œuvre de leurs missions quotidiennes, la capacité d'intervention de l'association et, par conséquent, l'aide apportée aux habitants les plus vulnérables ;

Considérant la volonté de la Ville de soutenir activement les acteurs associatifs qui concourent à la cohésion sociale et à la solidarité locale ;

Considérant qu'il apparaît légitime, au regard de ces éléments, que la Ville apporte un soutien exceptionnel afin de permettre le remplacement rapide de cet équipement essentiel et d'assurer la continuité des actions menées ;

**Il est proposé aux membres du conseil d'accorder une subvention d'investissement d'un montant de 3 000 € au Secours populaire sur présentation d'une facture d'acquisition de l'équipement.**

**Imputation comptable : 204181 424 3500 SUBEXCEP**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.**

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,  
Garance GUILLERET-GIVERS

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Sylvain ESTAGER

Extrait de la présente délibération a été affiché le lundi 13 avril 2026 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900093-20260407-222899-DE-1-1  
Date AR Préfecture : lundi 13 avril 2026